

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2017

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le dix-sept janvier deux mille dix sept, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-trois janvier deux mille dix sept, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance ouverte.

### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Bertrand HUTTEL (à partir du point n°4 de l'ordre du jour), Adjoint au Maire,
- Messieurs Alain GRILLON, Jean-Pierre LEFEBVRE, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Marie HUBERT BAECHLER a donné pouvoir à Monsieur Claude BOISSAY,
- Monsieur Laurence HUME a donné pouvoir à Monsieur Alain DIET,
- Monsieur Bertrand HUTTEL a donné pouvoir à Madame Odile BOURGOIN (jusqu'au point n°3 de l'ordre du jour).

### Était excusé sans avoir donné de pouvoir :

- Monsieur Thierry TELLIER,

### Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2016

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 1. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché public de travaux pour la rénovation des menuiseries du premier étage de la partie ancienne de la Mairie à l'entreprise LD menuiserie pour un montant de 11 597,27 euros HT

- Marché public de prestations de service pour l'évaluation de l'intérêt écologique des espaces verts et des sites semi-naturels sur la commune de Cléry-Saint-André et l'identification des mesures de gestions adaptées à la protection de la biodiversité dans le cadre de l'Agenda 21, avec l'association Loiret Nature environnement pour un montant de 8 000 €.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Les travaux d'extension de la cour de l'accueil périscolaire qui devaient débuter en décembre ont eu 2 semaines de retard. Ils dureront tout le mois de janvier.
- Sur le Chemin du Paradis, un affaissement de l'enrobé a été constaté au niveau d'une des chicanes. Après expertise, il s'agit d'un problème très localisé d'état du fond de forme qui n'avait pas été détecté par l'entreprise Eurovia lors de ses sondages préparatoires. Elle interviendra donc prochainement pour reprendre à ses frais la surface concernée. La pose des panneaux a été réalisée et plusieurs interventions de la police municipale ont été effectuées et d'autres sont programmées pour sensibiliser les automobilistes à la nouvelle réglementation dans ce secteur. La pose des blocs de bétons, dits crottes de mammoth, se fera prochainement.
- Les services techniques municipaux ont réalisé en régie la rénovation des menuiseries du club house du tennis.

Arrivée de Monsieur Bertrand HUTTEL.

### **2. Rénovation des entrées de ville : approbation du plan de financement et demande de subvention**

Madame Sylvie THIERY propose le dépôt d'un second dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

La commission « Ville Durable » a émis le constat que les entrées de bourg n'étaient pas suffisamment mise en valeur et fleuries au regard des ambitions touristiques de notre commune. Elle a proposé la rénovation totale du paysagement du tourne à gauche situé au croisement de la RD951 et de la rue de la Motte, d'une part, et la création d'un nouveau fleurissement sur le secteur du cimetière pour mettre en valeur l'entrée Nord par la RD18 et provenant de la Loire à Vélo : réfection du fleurissement le long du mur du cimetière et création de fleurissements sur les barrières le long de la départementale.

Cette nouvelle conception devra également prendre en compte que la commune s'est engagée dans une gestion différenciée des espaces publics liées à l'arrêt de l'usage des pesticides et doit donc revoir intégralement le peuplement de certains espaces afin de l'adapter à de nouveaux modes de gestion ne nécessitant pas de pesticides, limitant l'entretien et le besoin d'arrosage.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur la signalétique touristique des entrées de bourg afin de rationaliser l'information.

Le coût estimé est de 24 850 € HT au titre du fleurissement et 5 660 € HT pour l'aménagement de totems d'entrée de ville. Il est proposé de solliciter deux enveloppes : la DETR 2017 et le contrat de ruralité en cours d'élaboration par le Pays Loire Beauce pour le compte des communes membres de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Monsieur Philippe de TRISTAN demande a quel horizon la commune quittera le Pays Sologne Val Sud pour rejoindre le Pays Loire Beauce. Monsieur le Maire répond que ceci devrait être organisé lors du bilan à mi parcours du Contrat régional de solidarité territoriale, soit en 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet et son plan de financement proposé,
- De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 pour la rénovation des entrées de bourg de la commune de Cléry-Saint-André,
- De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité pour la rénovation des entrées de bourg de la commune de Cléry-Saint-André,
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent.

## **URBANISME**

### **3. Constitution de réserves foncières à la Poule Blanche**

Monsieur le Maire présente un plan des échanges et achats de parcelle qu'il est envisagé de réaliser dans le secteur de la Poule Blanche pour permettre la constitution d'une réserve foncière en cœur d'îlot. S'agissant d'une réserve, elle n'est pas à ce jour attachée à un projet déterminé et certain, mais la piste d'un équipement culturel a été évoquée. Très proche des équipements scolaires, cette réserve pourrait tout à faire servir pour d'autres équipements publics sportifs ou périscolaires. Il appartiendra l'heure venue aux élus en place d'en décider, la présente mandature se contentant de constituer des réserves pour l'avenir.

L'opération a été conduite avec 3 propriétaires. Elle comporte des achats et des échanges. La commune ne cède aucun terrain lui appartenant, mais redistribue une partie des terrains qu'elle acquière.

Le détail des opérations est le suivant :

- Avec un premier propriétaire :
  - o Acquisition au prix de 24 650 euros de la parcelle AO12 d'une superficie de 860 m<sup>2</sup> à cheval sur les zones U et 1AUh,
- Avec un second propriétaire :
  - o Acquisition au prix de 41 500 euros de 2 519 m<sup>2</sup> de terrains zonés 1AUh situés sur les parcelles AO 13, AO 14 et AO 15 ;
  - o Echange de 360 m<sup>2</sup> de terrain zoné U situé sur la parcelle AO 15, contre 372 m<sup>2</sup> de terrain à cheval sur les zones U et 1AUh et situé de la parcelle AO 12 acquise par ailleurs ;
- Avec un troisième propriétaire :
  - o Echange de 715 m<sup>2</sup> de terrain zoné 1AUh situé sur la parcelle AO 16, contre 360 m<sup>2</sup> de terrain zoné U situé sur la parcelle AO 15 et échangé par ailleurs.

La commune, qui est l'initiatrice de ces échanges, s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des frais notariés dans le cadre des échanges.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les achats et échanges de terrain tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer les actes authentiques afférents à ces opérations,
- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les crédits correspondants en amont du vote du budget 2017 et de dire que les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2017.

#### **4. Acquisition d'une parcelle de terrain attenante au groupe scolaire des Bergerêts**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait engagé une discussion avec les héritières de Monsieur Gremillon concernant la possibilité d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain attenante aux écoles. Située dans la continuité d'une parcelle de réserve foncière acquise antérieurement, la parcelle acquise pourra servir pour les besoins d'extension future des équipements scolaires. Par ailleurs, elle permettra à la commune de disposer de l'entière maîtrise foncière d'une bande de terrains joignant la rue du Maréchal Foch, par l'actuel portail des Genêts d'Or, au sentier des Murailles. Il pourrait alors être créé une liaison douce permettant de joindre le centre ville au secteur des écoles de façon plus directe et plus sûre.

Après discussions avec les héritières, il est proposé l'acquisition de 1 684 m<sup>2</sup> zonés Uh longeant l'école, et d'une grange de 80 m<sup>2</sup> au sol environ, attenante aux écoles, pour un montant de 83 600 euros (hors frais notarié). Il est à noter que la grange présente un bon état et pourrait probablement être utilement reconvertie pour accueillir des salles de classes ou répondre à d'autres besoin périscolaires ou culturels. Un examen approfondi de son état devra être effectué une fois la commune propriétaire.

La commune peut solliciter le soutien financier de l'état au titre de la DETR pour cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition d'une parcelle de 1 684 m<sup>2</sup> de terrains zonés Uh et d'une grange pour un montant de 83 600 euros,
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer les actes authentiques afférents à ces opérations.

#### **5. Opposition au transfert automatique de la compétence d'élaboration du Plan local de l'Urbanisme à l'intercommunalité**

Monsieur Claude BOISSAY informe qu'en application de la loi ALUR, la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme devrait être transférée aux intercommunalités à compter du 27 mars 2017 afin qu'elles organisent, en lieu et place des communes, la planification de l'utilisation des sols et les règles d'urbanisme applicables, au sein de plans locaux d'urbanisme intercommunaux dits « PLUi »

Le transfert ne s'applique cependant pas si, au sein d'une intercommunalité, un quart des communes au moins représentant 20 % de la population s'y sont opposées avant la date de transfert prévue.

Il apparait que la définition du droit des sols est une compétence déterminante pour le développement d'une commune et la préservation de son cadre de vie. Il semble donc normal que ces choix demeurent de la compétence des conseils municipaux et ne soient pas exercés à l'échelle d'une communauté de communes. A fortiori, l'extension récente de la communauté de communes impose de laisser un temps nécessaire avant tout renforcement de compétence, notamment en matière d'urbanisme. Il n'en demeure pas moins que les services communautaires sont pleinement associés à la procédure de révision du PLU : la communauté de communes fait partie des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU et les instructeurs du SADSI, qui assurent désormais l'instruction des autorisations d'urbanisme sur notre commune, ont été invités à participer désormais aux réunions de révision du PLU.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande si la double condition sera remplie. Claude BOISSAY lui répond que ce sera le cas compte tenu que cette position est une demande de l'intercommunalité transmise à l'ensemble des communes. Anne-Sophie MOUZET considère que la définition de l'urbanisme est une compétence importante pour le développement d'une ville et qu'il lui semble primordial que cette attribution demeure confiée aux conseils municipaux et que les choix de développement urbain soient effectués localement. Monsieur Alain GRILLON confirme son souhait que la commune conserve cette compétence sur le long terme.

Gabriel PINSARD rappelle que le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) devait initialement être approuvé avant la fin de la procédure de Grenellisation du PLU de Cléry-Saint-André, mais qu'il semble que ce ne sera pas le cas. Claude BOISSAY confirme que le SCoT n'avance plus aussi vite que prévu. Les éléments déjà validés ont cependant été intégrés par le bureau d'études qui nous accompagne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert automatique de la compétence d'élaboration du PLU à l'intercommunalité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Point sur l'avancement de l'Agenda 21**

Madame Sylvie THIERY informe que la phase d'élaboration du diagnostic préalable de l'agenda 21 touche à sa fin. Un document de synthèse va être élaboré et validé par la commission Ville Durable afin de rendre ce diagnostic communicable et exploitable par tous. Au sein des différentes thématiques abordées, le diagnostic aura pour objectif de présenter l'état des lieux effectué par les groupes de travail, les forces et les faiblesses identifiées, et les éventuelles marges d'amélioration qui ont pu être citées. Un débat en conseil municipal sera organisé sur ce diagnostic et des ateliers participatifs ouverts aux habitants seront proposés pour échanger sur ce diagnostic et le cas échéant de l'enrichir.

La finalisation du diagnostic enrichi permettra d'aborder ensuite la seconde phase d'élaboration de l'agenda 21. La municipalité devra déterminer les objectifs qu'elle souhaite se donner afin d'intégrer plus fortement les thématiques du développement durable dans son action quotidienne. Ces objectifs devront être atteignables et évaluables.

Ensuite, il s'agira de déterminer la ou les actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, l'agenda 21 constituera un plan d'action à mettre en œuvre à l'horizon de quelques années et dont il sera possible d'évaluer l'avancement chaque année. Ces actions pourront concerner le fonctionnement de la mairie et les politiques publiques qu'elle met en œuvre, mais aussi être élaborées à destination des habitants ou des associations pour les inciter à s'engager également dans une démarche de développement durable.

## **FINANCES**

### **6. Tarifs municipaux 2017**

Monsieur Alain DIET présente les propositions d'évolution des tarifs municipaux pour l'année 2017. La commission Finances réunie le 20 décembre 2016 a retenu une hausse moyenne des tarifs de 3 %.

### **Locations de salles municipales :**

		Clérycois	Extérieur
<b>Espace Loire</b> Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	450 € > 465 €	700 € > 720 €
	Majoration Chauffage du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	60 € > 62 €	60 € > 62 €

<b>Espace Loire</b> Associations cléricoses	Location Journée	200 € > 205 €	
<b>Espace Ardoux</b> Particuliers, entreprises, associations non cléricoses	Location Journée	130 € > 135 €	200 € > 210 €
<b>Espace Ardoux</b> Associations cléricoses	Location Journée	100 € > 105 €	
<b>Salle Charlotte de Savoie</b> Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	60 € > 70 €	60 € > 70 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricose ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en nature apportés par la commune à ces associations.

Il est précisé que pour toutes les autres salles (Genêts d'Or...) qui ne sont pas listées ci-dessous, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande si la baisse des tarifs décidée en 2016 a eu un effet sur la fréquentation de la salle. Il lui est répondu que les demandes de réservations sont assez variables d'une année sur l'autre. Si 2016 a été une bonne année, peu de demandes ont été effectuées pour le moment en 2017. Néanmoins, il semble que le prix ne soit désormais plus un frein pour les personnes qui se renseignent, comme cela l'était auparavant. L'âge de la salle peut également peser dans la décision.

#### **Location de matériels :**

Barnums	130 € > 135 €
---------	---------------

Concernant les tables et bancs, compte tenu de l'objectif d'harmoniser les longueurs pour faciliter le transport, il n'est plus proposé qu'un seul tarif par item :

Table	9 €
Banc	4 €

#### **Bibliothèque municipale :**

Il est proposé de laisser ce tarif inchangé en 2017 après l'augmentation appliquée de 2016.

		Clérycois	Extérieur
<b>Bibliothèque municipale</b>	Inscription à l'année	7 €	10 €

Il est rappelé que le prêt est gratuit jusqu'à 18 ans.

#### **Droits de Place :**

Le comité des fêtes a souhaité conserver son tarif « historique » de 2,50 € par mètre linéaire pour la brocante et que le tarif des manèges soit maintenu inchangé. Il est donc proposé de rétablir ce tarif. Pour les autres tarifs, il est proposé des revalorisations comme suit :

<b>Permanents</b>	<b>Marché hebdomadaire</b>	Mètre linéaire / jour	1,10 € > 1,15 €
	<b>Droit de terrasse et d'occupation du domaine public</b>	Mètre carré / an	2,00 € > 4,00 €
	<b>Ventes au déballage (camions...)</b>	Forfait / journée	50 € > 55 €
	<b>Cirques</b>	Forfait	85 € > 90 €
<b>Foire aux pommes</b>	<b>Brocante</b>	Mètre linéaire	2,60 € > 2,50 €
	<b>Petit Manège</b>	Forfait	50 €
	<b>Grand Manège</b>	Forfait	120 €
	<b>Exposants</b>	ML pour présence 2 jours	12 €
		ML pour présence 1 jour	8,50 €

**Encarts dans le bulletin municipal :**

Il est proposé de ne pas revaloriser le 1/8<sup>e</sup> de page pour ne pas pénaliser les commerçants locaux qui souhaitent communiquer.

1/8 <sup>e</sup> de page	105 €
¼ de page	195 € > 200 €
½ de page	285 € > 295 €
Page entière	360 € > 370 €

**Photocopies :**

Suite à la hausse de 2016, il est proposé de maintenir le tarif inchangé en 2017.

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations clérycoises, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix courant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations clérycoises	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

**Intervention des services techniques :**

Ce tarif horaire est appliqué pour l'ensemble des interventions des services techniques municipaux : prestation de service pour une autre collectivité, facturation du nettoyage ou du rangement des bâtiments après une location lorsque l'état des lieux est non conforme... Ce tarif correspond au coût moyen horaire chargé des agents techniques municipaux. En 2017, ce tarif a été complété de certaines charges qui n'avaient pas été incluses en 2016.

Heure d'intervention	19,81 € > 20,83 €
----------------------	-------------------

### **Capture et dépôt d'animaux divagants :**

Sur le modèle de ce qu'appliquent une grande majorité de collectivités locales, et afin de responsabiliser les propriétaires, il est proposé l'instauration d'un forfait de capture et de garde pour les animaux divagants sur la voie publique et pour lesquels une intervention de la police municipale et/ou des services techniques municipaux est rendue nécessaire. Les communes appliquant ce forfait ont constaté une diminution du nombre d'animaux divagants. Par ailleurs, compte tenu que la pose d'une puce est une obligation légale pour les propriétaires de chiens et chats, il est proposé d'instaurer un forfait d'identification pour tous les animaux capturés qui n'en seraient pas dotés. Ceci permettra de faire réaliser l'opération par un vétérinaire. Une convention sera conclue à cette fin avec un cabinet vétérinaire.

Forfait de capture	45 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

### **Cimetière municipal :**

La commission Finances a poursuivi le travail d'harmonisation engagé en 2016 et celui de réajustement des prix pour correspondre aux coûts supportés par la commune pour chaque mode d'inhumation.

	10 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €	165 €	330 €
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €			
Colombarium (grand)	370 €	590 €			

L'inhumation d'un corps ou d'une urne supplémentaire dans une concession existante engendre l'application du droit de superposition fixé à 70 €. Ce droit s'applique aux concessions acquises ou renouvelées depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, date d'instauration du droit de superposition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs municipaux tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2017.

### **7. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Bertrand HUTTEL informe que dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services périscolaires, il est envisagé de fusionner deux postes d'animateurs périscolaires à temps non complet.

Emploi - Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Animateur périscolaire	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	11,25 / 35 <sup>e</sup>	13 / 35 <sup>e</sup>
Animateur périscolaire	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1,75 / 35 <sup>e</sup>	Poste supprimé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs proposée

## 8. Approbation du plan d'action contre les risques professionnels

Monsieur Alain DIET rappelle que la commune a fait réaliser en 2016 un audit par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret sur les risques professionnels auxquels sont exposés les agents municipaux dans leur activité. Ceci a permis l'élaboration d'un « document unique » d'exposition aux risques professionnels qui informe la collectivité sur les dangers auxquelles elle peut exposer ses agents au quotidien, sur l'état des mesures de prévention adoptées et sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour réduire l'exposition aux risques susceptibles de générer des accidents du travail ou maladie professionnelle.

Chaque risque a été qualifié selon son impact potentiel et selon la fréquence d'exposition des agents (quotidienne, fréquentes ou occasionnelle). Au total 481 points ont été relevés : 32 % sont des risques faibles ou très bien maîtrisés actuellement avec des mesures de préventions adaptées, 52 % sont des risques moyens ou bien dont les procédures de préventions demeurent à améliorer, et 16 % sont des risques forts ou ne faisant pas l'objet à ce jour de mesures de prévention suffisantes. Plus de la moitié des risques forts sont concentrés sur les services techniques municipaux et sont liés à la manipulation d'engins et matériels, à la conduite de véhicule, au travail sur voirie, au bruit, etc..

Il est proposé d'engager prioritairement les actions permettant de répondre aux risques forts. Ces actions se regroupent au sein de quelques thématiques :

- L'équipement des véhicules : bandes réfléchissantes, panneaux équipés de flash, trousse de secours renouvelées régulièrement, extincteurs...
- Les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque...) et particulièrement les équipements de protection contre le bruit ;
- La lutte contre l'incendie : formation des agents au maniement d'extincteurs, présence d'extincteurs dans les véhicules...
- Le renouvellement de plusieurs matériels obsolètes ou non-conformes aux services techniques municipaux.

Des évaluations de coût vont être engagées avec les services concernés au cours de l'année pour une réponse rapide aux risques forts. Le DUERP doit ensuite être évalué et mis à jour régulièrement.

Gabriel PINSARD insiste sur le fait qu'il faut que ce soit respecté par les agents et qu'il faut y faire attention. Il signale notamment l'exemple de notre agent de balayage.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan d'action proposé suite à l'élaboration du DUERP,
- de solliciter l'avis du comité d'hygiène et de sécurité du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret sur le DUERP et sur les actions envisagées.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Point sur la mise en route de la nouvelle communauté de communes**

Monsieur le Maire réalisera un point sur le lancement de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et les premières délibérations du conseil communautaire.

Une première réunion du conseil communautaire a eu lieu le 4 janvier 2017 à Meung-sur-Loire. Il a été installé 51 conseillers communautaires et à l'élection de Madame Pauline MARTIN comme présidente et de 9 vice présidents. Monsieur Gérard CORGNAC a été élu 3<sup>e</sup> vice-président, en charge des bâtiments neufs, des sports et de la vie associative.

Une deuxième séance s'est tenue à Beaugency le 11 janvier 2017. Il a été créé 12 commissions thématiques composées chacune de 12 conseillers communautaires. La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a également désigné ses membres au sein des organes délibérants des différents syndicats mixtes auxquels elle appartient.

Le troisième conseil aura lieu le 9 février 2017 à Ouzouer-le-Marché.

La commune de Cléry-Saint-André devrait accueillir le conseil communautaire le 16 mars 2017 à 20h à l'Espace Loire.

Le SMIRTOM de la région de Beaugency est maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Un conseil des maires a été mis en place et se réunira chaque mois.

Les commissions seront déclinées en groupes de travail pour pouvoir y associer des élus municipaux qui ne siègent pas au sein du nouveau conseil communautaire.

Monsieur Olivier JOUIN demande si ce sera la communauté de communes qui déterminera les personnes invitées à participer à ces commissions ou si pourront y siéger toutes les personnes intéressées, notamment les conseillers municipaux. Monsieur le Maire répond que ceci reste à préciser mais qu'il souhaite qu'elles soient ouvertes au maximum.

Monsieur le Maire rappelle que Cléry-Saint-André est la 5<sup>e</sup> plus grande des 25 communes de l'intercommunalité. La plus petite a 195 habitants. Une dizaine ont moins de 1 000 habitants. Cléry-Saint-André n'est donc pas une petite commune au sein de la communauté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » et l'ensemble des conseillers municipaux étaient invités le 11 janvier 2017 à visiter le site Sinclair Pharma.

La commission « Finances » s'est réunie le 20 décembre 2016 pour travailler sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents municipaux en 2017. Elle se réunira de nouveau le 2 février 2017 à 18h00.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 12 décembre 2016, le 9 janvier, le 16 janvier, le 20 janvier et le 23 janvier 2017 dans le cadre de la procédure de révision du PLU. Elle se réunira de nouveau le 6 février 2017.

La commission « Culture et Patrimoine » s'est réunie le 13 janvier 2017 pour travailler sur les prochaines manifestations.

La commission « Action sociale » se réunira le 8 février 2017 à 18h00.

La commission « Ville Durable » se réunira le 7 mars 2017 à 18h00.

La commission électorale s'est réunie le 5 janvier 2017. Elle se réunira de nouveau le 30 janvier 2017.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 4 janvier 2017 pour procéder à son installation et élire les présidents et vice-présidents. Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN et Gérard CORGNAC étaient présents. Monsieur Gérard CORGNAC a été élu 3<sup>e</sup> vice président de la nouvelle communauté de communes.

Le conseil communautaire s'est également réuni le 11 janvier 2017 en présence de Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN et Gérard CORGNAC pour organiser ses commissions et désigner ses représentants dans divers organismes principalement. Il se réunira de nouveau le 9 février 2017.

Le bureau communautaire s'est réuni le 9 et le 16 janvier 2017 en présence de Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 30 janvier 2017.

- ***La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) jusqu'au 31/12/2016 :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 décembre 2016 à la mairie de Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC, Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 13 décembre 2016 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Catherine BURAUULT, Alain DIET, Jean-Pierre LEFEBVRE, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA. Il se réunira de nouveau le 31 janvier 2017.

Le bureau syndical et la commission d'appel d'offres se sont réunies le 10 et le 16 janvier 2017 en présence d'Alain DIET, Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

Le syndicat a procédé à la réception du chantier de remplacement de la canalisation de la rue du Maréchal Foch le 6 décembre 2016.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le comité syndical s'est réuni le 6 décembre 2016 à Beaugency sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA. Il se réunira de nouveau le 1<sup>er</sup> février 2017 à Beaugency.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 20 décembre 2016 à Cléry-Saint-André en présence de Catherine BURAUULT et Jean-Pierre LEFEBVRE.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical s'est réuni le 13 décembre 2016.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical s'est réuni le 15 décembre 2016 à Ardon pour le débat d'orientations budgétaires notamment.

Le bureau syndical élargi se réunira le 24 janvier 2017 au Ciran.

Le conseil de développement du Pays s'est réuni le 12 janvier 2017 au Ciran.

### **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 janvier 2017, 159 demandeurs d'emploi (- 3 par rapport à novembre). La répartition de ces demandeurs est de 81 hommes et 78 femmes ; de 126 indemnisables (+ 1) et 33 non-indemnisables (- 4).

Madame Sylvie THIERY informe de deux contrôles réalisés sur la qualité de l'eau sur la commune. Un premier contrôle a été réalisé le 22 novembre 2016 au Château d'eau sur les qualités chimiques et biologiques de l'eau et principalement sur la recherche de résidus de pesticides dans l'eau potable. L'ensemble des paramètres sont conformes aux normes de qualité de référence et aucun pesticide n'a été retrouvé en quantité significative dans l'eau. Un second contrôle a été réalisé le 26 octobre 2016 à l'Arche des souvenirs et l'ensemble des paramètres était conformes à la réglementation. Il est rappelé que ce n'était pas le cas avant le changement des canalisations de la rue Foch par le C3M.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

Grégory BUBENHEIMER fait part de son agacement quant à la façon dont la presse locale retranscrit les propos du groupe d'opposition au sein des séances de conseil municipal. Il considère que ses propos ne sont pas ou mal retranscrits. Il estime en conséquence que la presse locale fait preuve d'un manque de neutralité quant au traitement des interventions des différents groupes politiques. Monsieur le Maire considère au contraire que les comptes rendus dans la presse ont pour vocation de synthétiser les échanges et qu'ils reflètent globalement bien la tonalité des réunions.

Monsieur le Maire informe que la nouvelle population communale officielle est de 3 504 habitants. Le franchissement de la barre des 3 500 habitants imposera de nouvelles règles de fonctionnement dont certaines sont d'ores et déjà mises en place : l'expression de l'opposition dans le bulletin municipal, le débat d'orientation budgétaire ou l'envoi de notes de synthèse en amont des conseils.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux au Maire auront lieu le jeudi 26 janvier 2017 à 19h00.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le lundi 27 février 2017, à 19 heures.

**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. Actes pris dans le cadre des délégations

**TRAVAUX**

2. Rénovation des entrées de ville : approbation du plan de financement et demande de subvention

**URBANISME**

3. Constitution de réserves foncières à la Poule Blanche
4. Acquisition d'une parcelle de terrain attenante au groupe scolaire des Bergerêts
5. Opposition au transfert automatique de la compétence d'élaboration du Plan local de l'Urbanisme à l'intercommunalité

**FINANCES**

6. Tarifs municipaux 2017
7. Modification du tableau des effectifs
8. Approbation du plan d'action contre les risques professionnels

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture  
le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Bertrand HUTTEL		Marie HUBERT BAECHLER	Absent ayant donné pouvoir
Laurence HUME	Absent ayant donné pouvoir	Olivier JOUIN	
Alain GRILLON		Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Catherine BURAUULT		Karine SAINTON	
Nathalie DUPUIS		Grégory BUBENHEIMER	
Thierry TELLIER			